

# Salva Terra

JOURNAL MUNICIPAL

## LE RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS !



NOVEMBRE 2017-N°12

### LE MOT DU MAIRE

A mi-mandat, j'ai grand plaisir à vous présenter le bilan de nos engagements et actions réalisés à votre service et au service de notre collectivité (voir pages 3,4,5).

Vous constaterez (page 2) une gestion financière saine et équilibrée sans augmentation de la fiscalité locale malgré la continuité de la réduction des aides de l'État.

Je remercie la communauté d'agglomération du Grand Avignon qui apporte un levier de croissance aux 16 communes adhérentes dont Sauveterre (développement durable, développement économique, aménagement de l'espace, modernisation des territoires, plan de déplacements urbains, plan local de l'habitat, travaux sur les réseaux d'eau, d'assainissement, pluvial etc...).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et les plans d'action qui l'accompagnent permettent à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique tout en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Ces outils sont à la disposition des citoyens, des entreprises et des territoires pour agir concrètement.

Pour donner du pouvoir d'achat aux ménages en réduisant les factures d'énergie.

Pour mieux protéger la planète et la santé publique.

Pour saisir pleinement les chances d'une croissance verte riche de compétitivité pour nos industries existantes et nos filières d'avenir, d'emplois non délocalisables et de qualité de vie.

Le mouvement est lancé.

C'est en l'amplifiant et en l'approfondissant que nous pourrons tirer pleinement parti de ces deux gisements majeurs d'activités et d'emplois nouveaux que sont :

- Les économies d'énergie, en particulier la rénovation énergétique des logements et des bâtiments et l'accès aux transports propres (exemple rénovation énergétique de l'école élémentaire 2018-2019) ;
- L'essor des énergies renouvelables dont notre pays et nos territoires sont très bien pourvus et sources de performances technologiques et économiques (projet centrale photovoltaïque).

Nous avons tous les atouts pour réussir cette transition énergétique : la capacité d'initiative des français, la motivation des élus et des territoires, l'excellence de nos chercheurs, l'inventivité et les compétences de nos entreprises grandes et petites.

Gaspillons moins, créons plus de richesses, d'emplois durables et de bien-être, pour aujourd'hui et pour demain : la Loi pour la croissance verte va donner à chacune et à chacun des moyens facilement accessibles d'y participer et d'en bénéficier.

A Sauveterre avec vous, participons et relevons le défi !

**BUDGET**

**EXTRAIT COMPTE-RENDU CONSEIL**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Fonctionnement**

**+ 991 761,87 €**

**Investissement**

**+ 1 191 005,79 €**

En séance du Conseil Municipal du 14 mars 2017, les résultats excédentaires de 2016 ont été adoptés à la majorité, deux abstentions :  
Mme PEROT – M. MIALHE

**FINANCES**

**MUNICIPAL DU 14 MARS 2017**

**COMPTE DE GESTION 2016**  
(Bilan, résultats définitifs 2016 approuvés par M. le Percepteur)

Les bons résultats budgétaires de l'année 2016 sont affectés comme suit :  
L'excédent de fonctionnement, d'un montant global de 991 761,87 €, reporté en section de fonctionnement pour un montant de 437 048,81 €  
554 712 € au compte 1068 réserve section investissement.

Adopté à la majorité deux abstentions : Mme PEROT – M. MIALHE

**BUDGET 2017**

**Fonctionnement**

Dépenses

2 629 594

Recettes

2 926 540

**Investissement**

Dépenses

2 481 970

Recettes

2 481 970

On constate des résultats positifs + 296 946 € en fonctionnement et un équilibre en Investissement



Adopté à la majorité ont voté contre  
Se sont abstenus

: Mme PEROT – M. RICHARD – M. RIEU  
: Mme AMBLARD – Mme BEYNET – M. MIALHE

Compte tenu des résultats positifs, M le Maire propose de reconduire les taux de la fiscalité locale de l'année dernière (pas d'augmentation) à savoir :  
Taxe d'habitation : 15,37 % Taxe foncier bâti : 23,78 % Taxe foncier non bâti : 81,93 %

A voté contre M. RICHARD

**BUDGET CCAS\* 2017 (centre communal d'action sociale)**

Dépenses

6 309 €

Recettes

6 309 €

Adopté à la majorité, se sont abstenus :

Mme PEROT – M. MIALHE

\*La somme allouée au CCAS permet de venir en aide aux habitant(es) de la commune rencontrant des difficultés et de soutenir les associations caritatives

## RÉALISÉS

TRAVAUX	COÛT	SUBVENTION
Avenue du Languedoc	401 111.85 € TTC	129 400 € Département.
Hameau de Four	438 000 € TTC	282 000 € Grand Avignon (eau, assainissement, pluvial)
Construction pôle culturel Jean FERRAT	Voir page 7	Voir page 7
Aménagement voirie chemin des Grillons	96 448.80 € TTC	39 819 € Département.
Aménagement espace sportif et scolaire	33 439 € TTC	15 609 € Produit des amendes de police
Climatisation du DOJO	14 700 € TTC	
Mur soutènement rue Joseph RANQUET	89 130 € TTC	
Chauffage salle socio-éducative à l'école maternelle (tranche1)	23 040 € TTC	
Reprise étanchéité toiture école maternelle	35 336 € TTC	
Reprise étanchéité toiture salle des fêtes	7 590 € TTC	
Mise en conformité (sécurité routière) parking maternelle et abords	127 909 € TTC	14 223.48 € Produit des amendes de police
Éclairage public	93 800 € TTC	
Chemin de Lipo Sartan et chemin de l'Ancien Lavoir (reprise assainissement)	0 €	307 259 € Grand Avignon
Contrat de performance énergétique (économie d'énergie)	82 643.60 € TTC par an pendant 10 ans	

La plupart de nos travaux ont été réalisés par des entreprises locales et artisans locaux ; cela exprime notre forte volonté politique de maintenir l'économie locale et de pérenniser nos entreprises et artisans locaux ainsi que l'emploi de proximité.

## EN COURS (TRAVAUX)

- Centrale photovoltaïque (voir page 6)
- Plan propreté village
- Chauffage salle socio-éducative école maternelle tranche 2 coût estimatif 40 000 € TTC
- Parking Pôle Culturel Jean Ferrat, voirie lotissement Jean GIONO coût 135 000 € TTC demande subventions en cours
- Qualité de l'air dans les écoles
- Rénovation énergétique école élémentaire (voir page 7)
- Mise en discrétion des réseaux (Basse Tension, France Télécom, éclairage public) coût estimé 156 000 € ttc subvention estimée 91 000 € (syndicat mixte départemental SMD)
- Reprise des réseaux humides (eau, assainissement, pluvial) rue Arlequin coût estimatif 305 259,70 € pris en charge 100 % par le Grand Avignon.
- Rénovation bâtiments communaux budget annuel : 30 000 €

## RÉALISÉS

### ACHATS MATERIELS ET DIVERS

- \* Phyto-zéro + achat balayeuse laveuse = 129 874 € TTC  
(Subvention de l'agence de l'eau 61 099 €)
- \* Four professionnel restaurant scolaire = 22 416 € TTC
- \* Achat foncier (terrain parking ball-trap) = 1 200 € TTC
- \* Véhicule police municipale = 23 051.10 € TTC
- \* Acquisition foncière propriété Milianti = 100 000 € TTC +  
1 879.20 € par mois

### DIVERS

Mutuelle communale (complémentaire santé), contrat d'apprentissage, conseil municipal des jeunes, règlement intérieur personnel communal, contrat d'avenir CDD, révision POS en PLU, OMCP (Office municipal de la culture et du patrimoine).

## ECOLE – VIE ASSOCIATIVE

Subventions associations communales	= en moyenne 21 000 € / par an
Mise à disposition du personnel municipal (aide aux associations et aux écoles)	
Jeu toboggan (école élémentaire)	= 16 354.76 € TTC
Budget école élémentaire (annuel) exemple 2017	Fournitures scolaires 46 € par enfant Sorties scolaires 78 € par enfant
Matériel pédagogique	457 €
Budget école maternelle (annuel) exemple 2017	Fournitures scolaires 39 € par enfant Sorties scolaires 25 € par enfant
* Financement intervenants musique et théâtre pour les deux écoles (annuel)	= 6 000 €
* Plan numérique (développement du numérique dans les politiques éducatives)	= 8 000 €
Subvention rectorat	= 4 500 €

## GRAND AVIGNON

ADS (service commun d'application du droit des sols),  
Partenariat écoles publiques associées (accès pour tous à la culture uniformisation des tarifs),  
PDU Plan Déplacement Urbain,  
PLH Plan Local de l'Habitat,  
Financement eau, assainissement, pluvial,  
TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte),  
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),  
Valorisation des déchets, développement économique, politique de la ville, protection de l'environnement....

## PROJETS...

- Caramude (lutte contre les inondations) voir page 6
- Aménagement place du village
- Rénovation énergétique bâtiments communaux énergivores
- Travaux voirie et de sécurité routière

ATTENTION projets réalisables à situation constante ; c'est-à-dire conditionnés à l'obtention de subventions, à l'arrêt des pertes des dotations de l'État et à la compensation financière par l'État de la perte de la recette de la taxe d'habitation.

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## LA CARAMUDE

La commune de Sauveterre est inondée par débordement de cours d'eau ou par remontée du Rhône en crue via le contre canal, ce qui implique des temps de submersion importants.

Les débits pouvant être évacués par le contre canal vers le Rhône sont faibles par rapport aux crues récentes qui ont touché le territoire. La capacité de l'ouvrage de rejet (situé lieu-dit de la caramude, derrière la déchetterie) est en particulier insuffisante pour évacuer les crues historiques comme celle qui s'est produite en 2002.

Le projet a pour objectif d'améliorer le ressuyage des écoulements du bassin versant Islons – Truel via les roubines et le contre canal et par un système de clapet anti-retour d'éviter la remontée du Rhône en crue dans le contre-canal.

Le coût de l'aménagement est estimé à 2 020 000 € HT ;

Nous sommes en contact avec les services de l'État, la compagnie nationale du Rhône, la Direction régionale de l'environnement et de l'aide au logement DREAL

## CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

(Site de la Combe boiteuse)

Les études préliminaires (environnementales et d'impact) ont été réalisées.

Les résultats, diagnostic et préconisations, ont été transmis aux services de l'État (DREAL) pour validations et autorisations.

Comme convenu après validation du projet par les services de l'État le projet vous sera présenté en réunion publique.

Ensuite ce projet fera l'objet d'une consultation des citoyens lors d'une enquête publique.

Quelques précisions :

Nous affirmons que notre commune a l'un des meilleurs contrats de la région avec en particulier, une participation de 10 % gratuite et la possibilité pour les habitants de Sauveterre de placer leur argent à 5 % l'an et ce avec toutes les garanties.

Tout projet doit d'abord être validé puis retenu par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). Sauveterre bénéficie contractuellement de deux très gros avantages :

- Une durée de contrat de 30 ans qui nous exonère de la taxe sur les plus-values
- La possibilité de ne pas démanteler ce qui offre à la commune de pouvoir récupérer gratuitement un champ avec tous ses importants bénéfices qui en résulteront et ce pour quelques travaux de rénovation (l'opérateur ayant eu préalablement tout intérêt à bien entretenir son champ pour optimiser ses gains).

---

## AUTOCONSOMMATION

INFO : en aucun cas la commune n'a le droit de vendre de l'électricité à des commerces ou des habitants.

## RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

Le projet a été présenté par Monsieur le Maire, discuté et accepté en séance du conseil municipal le 22/05/2017 il concerne l'isolation thermique par l'extérieur, l'isolation des plafonds, la reprise de la toiture, l'installation solaire photovoltaïque, le remplacement des menuiseries existantes, la ventilation simple flux modulé (détecteur de présence), les robinets thermostatiques, l'autoconsommation, la reprise de la chaudière et des réseaux de chauffage, la régulation et l'économie d'énergie par connexion numérique.

Le coût estimatif est de 400 000 € TTC

Subventions obtenues :

- 100 000 € TTC DSIPL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local)
- 77 531 € TTC département

Demande de subvention en cours auprès de l'ADEME (Agence de l'environnement et de l'économie d'énergie).

## PÔLE CULTUREL JEAN FERRAT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Coût de la construction (mobilier compris) 3 715 564 € TTC

FINANCEMENT RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Subventions = 372 337 €
- Remboursement TVA = 500 000 €
- Emprunt (15 ans) = 1 500 000 €
- Autofinancement = 1 343 227 €

L'endettement annuel de la commune lié à la construction du pôle culturel est de 135 727 €

3 années ont été remboursées (2015-2017)

## BUDGET FETES ET CEREMONIES

Dépenses 2016 = 32 658 €

Dépenses 2017 = 29 813 €

## SECURITE ROUTIERE

Le 6 juin 2017, nous avons rencontré sur la commune, Monsieur RICHARD de la direction des voiries départementales.

Il a été évoqué : la signalétique, les excès de vitesse notamment sur la route départementale, le non-respect de la signalisation routière....

Concernant la signalétique Monsieur RICHARD, nous confirme que tout est réglementaire et qu'il n'est pas envisageable de mettre des panneaux supplémentaires ou autres systèmes de signalétique.

Concernant les excès de vitesse il nous préconise de faire des contrôles fréquents par la gendarmerie.

Le 24 juin 2017, Monsieur le Maire avec Monsieur le commandant de la gendarmerie de Roquemaure après s'être rendus sur place ont mis en place une programmation pour effectuer des contrôles routiers fréquents sur la commune.

## EMPLOI ECOLE MATERNELLE

Suite à l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle un CDD à mi-temps a été créé.

N'ayant pas au sein de notre personnel d'agent détenteur du concours d'ATSEM, nous avons procédé en commun et parfait accord avec Madame la Directrice de l'école maternelle au recrutement de l'agent qui donne pleine satisfaction depuis cinq années en effectuant des remplacements sur ce même poste.